

Annexe : lettre type à l'évêque

Frère évêque,

Nous, baptisé·es dans l'Église catholique, regrettons l'invisibilisation des femmes au cours des liturgies. Où sont les filles, les femmes, durant nos célébrations ? Pourquoi cette mode des « servantes d'assemblées » qui tient les jeunes filles à distance de l'autel ?

« *Cachez ces femmes...* » : serions-nous revenus à l'hypocrite Tartuffe dans ce vaste courant de repli identitaire qui refoule les laïcs à distance des clercs, et parmi ces laïcs, ostracise les femmes ? Pourtant, Vatican II avait supprimé la démarcation entre un espace sacré et le lieu où se tient le « profane » (voir annexe).

A l'heure où l'absence de responsabilités accordées aux femmes devient une préoccupation majeure du synode sur la synodalité ; quand le rapport de la CIASE diagnostique le caractère délétère de l'insistance sur la sacralité du prêtre, et que celle-ci dévoile ses effets pervers dans toutes les affaires qui déferlent *ad nauseam*, ne serait-il pas temps de réinterroger notre pratique ecclésiale et liturgique ?

Une cartographie des paroisses établie par le Comité de la Jupe montre que plus de la moitié² des paroisses en France exclut les filles de la proximité de l'autel. Aucun argument scripturaire ne justifie de discrimination corporelle dans une religion de l'Incarnation où chaque humain est aimé et sauvé dans son individualité. Le Christ n'a jamais hiérarchisé ses relations.

La multiplication des exclusions des filles ainsi que l'incompréhension sur ce qui les fonde, nous conduit à vous demander officiellement comment vous vous positionnez devant la liberté qui vous est donnée de décider si les filles, baptisées à l'identique des garçons, peuvent être admises au service de l'autel. **Oui ou non, les y autorisez-vous ? Et pouvez-vous fonder, selon le droit de l'Eglise, votre réponse ?**

Tandis que Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse et président du Conseil épiscopal pour la liturgie, assurait dans *Famille Chrétienne* que « *Plus aucun texte du Magistère n'interdit aux filles de servir à l'autel* »³, Laurent Jullien de Pommerol, responsable du département des servants d'autel au sein du service national de la pastorale liturgique et sacramentelle, rappelait que « *Les servants d'autel apportent un signal très fort à la messe dans le face à face entre le prêtre et l'assemblée* »⁴. Il apparaît donc grave et injustifié d'exclure les filles de ce rôle majeur, d'où l'urgence d'une prise de position de votre part.

Nous vous remercions de nous lire et attendons votre réponse.

Avec notre respect sororal,

Le Comité de la Jupe

² Sur 382 paroisses répertoriées au 6 mars 2023, dans 203 paroisses les filles ne servent pas régulièrement à l'autel

³ *Famille Chrétienne*, 12 septembre 2022

⁴ <https://eglise.catholique.fr/approfondir-sa-foi/la-celebration-de-la-foi/528959-le-service-de-lautel-un-service-gagnant/>